

FAQ 1**Question 1 :**

Cahier des charges, B. Clauses techniques et contractuelles, p. 11, Point 2.2.

“Dimensions extérieures :

Largeur : min. 900 mm et max. 1.000 mm

Profondeur : min. 550 mm et max. 600 mm

Les dimensions peuvent légèrement varier +/- 10 %.”

Est-ce que ça veut dire **10 % en dessous du min. et/ou 10 % en plus du maximum?**

Réponse 1

Oui. Avec le variation on a largeur: min 810 mm et max. 1 100 mm et profondeur: min 495 mm et max 660 mm.

Question 2 :

Cahier des charges, B. Clauses techniques et contractuelles, p. 11, Point 2.6.

*“Protection anti-feu de documents papier : **ignifuge pendant minimum 1 heure**”*

Veillez bien spécifier ce que vous désirez :

- 1) Anti-feu pas testé
ou
- 2) Testé 30 minutes
ou
- 3) Testé 60 minutes

Réponse 2 :

L'option 3 (testé 60 minutes) est correcte.